

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

**Le 3 août 2020**

**Procès-verbal** de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le troisième (3<sup>e</sup>) jour du mois d'août deux mille vingt (2020) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des séances de ce conseil.

**Sont présents à la séance :**

Danielle Gagné	#1	présente
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	<b>absent</b>
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

Six (6) citoyens sont présents à l'assemblée.

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE**

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris, préside l'assemblée et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, rédige le procès-verbal.

**2020-08-147.2**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel qu'apparaissant ci-dessous, et que le point « AFFAIRES NOUVELLES / VARIA » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1. Séance régulière du 6 juillet 2020
4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS
  - 4.1. Ratification des déboursés du 1<sup>er</sup> au 16 juillet 2020 et approbation des comptes du mois
5. CORRESPONDANCES
  - 5.1. Dépôt de deux pétitions des utilisateurs et résidents du chemin de la Rivière-des-Vases
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1. Dépôt du Résumé du bilan financier au 31 décembre 2019
  - 6.2. Résolution d'appui pour les municipalités dont le territoire est visé par le projet d'ajout de la desserte de la Ville de Rivière-du-Loup à l'entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et sécurité incendie
  - 6.3. Résolution d'appui pour les municipalités dont le territoire est visé par le projet de réseau de télécommunication d'urgence régional
  - 6.4. Entente relative au paiement des redevances pour le lieu d'enfouissement technique à Cacouna

- 6.5. Résolution d'appui concernant certains enjeux de la Cour municipale de Rivière-du-Loup
- 6.6. Les Verticaux S.M. Enr. - Achat et installation de toiles (stores) pour le bureau municipal
- 6.7. Achat de drapeaux à l'effigie de la Municipalité et du Service de sécurité incendie
- 6.8. Résolution d'appui au Club Nautique de Rivière-du-Loup concernant l'aménagement d'une marina au Port de Gros-Cacouna
- 6.9. Virée de la rue Robichaud – Abrogation et remplacement des résolutions numéros 2019-10-685.5.1 et 2020-03-059.6.1 suite à une nouvelle entente intervenue entre les parties
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 7.1. Service incendie – Rapport du mois de juillet 2020
  - 7.2. Centre Routier 1994 Inc. – Réparation mécanique du Poste de commandement (Unité 1116)
- 8. TRAVAUX PUBLICS  
Aucun point à l'ordre du jour
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 9.1. Achat de tubes de pompes pour le réseau d'égout municipal
- 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 10.1. Permis – Rapport mensuel du mois de juillet 2020
  - 10.2. Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – Projet de scierie de M. Marc Michaud
  - 10.3. L'Union des jardiniers Inc. – Achat de diverses plantes et de fournitures paysagères pour la saison estivale 2020
- 11. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
  - 11.1. Loisirs Kakou – Rapport mensuel du mois de juillet 2020
- 12. FINANCES  
Aucun point à l'ordre du jour
- 13. AFFAIRES JURIDIQUES  
Aucun point à l'ordre du jour
- 14. INFORMATIONS
  - 14.1. Prochaine réunion du conseil – Séance ordinaire – **mardi** 8 septembre 2020 à 19h30
- 15. AFFAIRES NOUVELLES / VARIA  
Aucun point à l'ordre du jour
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2020-08-148.3.1**

#### **3.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2020**

Il est proposé par Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2020 soit adopté en sa forme et teneur.

### **4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

**2020-08-149.4.1**

#### **4.1. Ratification des déboursés du 1<sup>er</sup> au 16 juillet 2020 et approbation des comptes du mois**

Il est proposé par Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les comptes pour la période du 1<sup>er</sup> au 16 juillet 2020 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 64 296,31 \$, et ce, à même le fonds général de la Municipalité;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

## **5. CORRESPONDANCES**

### **5.1. Dépôt de deux pétitions des utilisateurs et résidents du chemin de la Rivière-des-Vases**

Deux pétitions reçues de la part des résidents utilisateurs du chemin de la Rivière-des-Vases, le 27 juillet 2020, sont déposées aux membres du Conseil municipal afin que ceux-ci puissent en prendre connaissance.

## **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **6.1. Dépôt du Résumé du bilan financier au 31 décembre 2019**

Le directeur général et secrétaire-trésorier procède au dépôt du *Résumé du bilan financier au 31 décembre 2019* afin que les membres du Conseil puissent en prendre connaissance.

La Mairesse, Mme Ghislaine Daris, en profite pour en faire un bref résumé aux citoyens présents à la séance.

2020-08-150.6.2

### **6.2. Résolution d'appui pour les municipalités dont le territoire est visé par le projet d'ajout de la desserte de la Ville de Rivière-du-Loup à l'entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et sécurité incendie**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du *Guide concernant le Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité*;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Cacouna, Saint-Antonin, Saint-Arsène Saint-Cyprien, Saint-Épiphane, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Paul-de-la-Croix et la Ville de Rivière-du-Loup désirent présenter un projet d'ajout de la desserte de la Ville de Rivière-du-Loup à l'entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie;

Il est proposé par Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna s'engage à participer au projet d'ajout de la Ville de Rivière-du-Loup à l'entente de prévention en sécurité incendie et à assumer une partie des coûts;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna autorise le dépôt du projet dans le cadre du *Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité*;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna nomme la MRC de Rivière-du-Loup à titre d'organisme responsable du projet.

2020-08-151.6.3

**6.3. Résolution d'appui pour les municipalités dont le territoire est visé par le projet de réseau de télécommunication d'urgence régional**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du *Guide concernant le Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité*;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Cacouna, L'Isle-Verte, Notre-Dame-du-Portage, Rivière-du-Loup, Saint-Antonin, Saint-Arsène, Saint-Cyprien, Saint-Épiphane, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, Saint-Modeste, Saint-Paul-de-la-Croix et Saint-Clément désirent présenter un projet de réseau de télécommunication d'urgence régional dans le cadre de l'aide financière;

Il est proposé par Bruno Gagnon  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna s'engage à participer au projet de réseau de télécommunication d'urgence régional et à assumer une partie des coûts;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna autorise le dépôt du projet dans le cadre du *Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité*;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna nomme la MRC de Rivière-du-Loup à titre d'organisme responsable du projet.

2020-08-152.6.4

**6.4. Entente relative au paiement des redevances pour le lieu d'enfouissement technique à Cacouna**

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-du-Loup et la Municipalité de Cacouna signaient le 13 mars 2014, une *Entente portant sur le règlement du différend relatif au paiement de redevances pour le Lieu d'enfouissement technique à Cacouna*;

CONSIDÉRANT que cette entente est venue à échéance le 30 juin 2019 et qu'elle a été reconduite, suite à l'adoption de la résolution numéro 2019-12-741.6.7, jusqu'au 30 juin 2020 par la signature d'un addenda à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la signature d'une nouvelle entente puisque celle ayant été reconduite jusqu'au 30 juin 2020 est maintenant venue à échéance;

Il est proposé par Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte les conditions et dispositions contenues au projet d'entente élaboré par la Ville de Rivière-du-Loup;

QUE cette entente sera valide pour la période débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et se terminant le 31 décembre 2023;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Cacouna le projet d'entente élaboré par la Ville de Rivière-du-Loup.

**6.5. Résolution d'appui concernant certains enjeux de la Cour municipale de Rivière-du-Loup**

CONSIDÉRANT que le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale ainsi que les auditions des procès tenues en journée et en soirée à Rivière-du-Loup et à Témiscouata-sur-le-Lac contribuent à une meilleure accessibilité à la justice pour les citoyens des municipalités desservies en respectant ainsi le concept de justice de proximité énoncé à l'article 1 de la *Loi sur les cours municipales*;

CONSIDÉRANT que l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale commune de la ville de Rivière-du-Loup intervenue entre le Ministre de la Justice du Québec, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et la Ville de Rivière-du-Loup concernant les constats d'infractions délivrés au nom du DPCP pourrait être modifiée, afin d'inclure les infractions relatives au *Code de la sécurité routière* commises sur les autoroutes;

CONSIDÉRANT qu'une telle modification permettrait de désengorger la Cour du Québec et d'assurer un meilleur délai quant au traitement des constats d'infraction émis sur les autoroutes tout en favorisant une meilleure rentabilité des cours municipales;

CONSIDÉRANT que ces principes sont applicables pour une grande majorité des cours municipales au Québec;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec et ses différents ministères se sont toujours refusés de donner suite à cette demande répétée des cours municipales de pouvoir traiter les dossiers des constats d'infraction délivrés sur les autoroutes;

CONSIDÉRANT que la cour municipale commune de la ville de Rivière-du-Loup doit devenir, à court terme, une cour sans papier et qu'elle doit s'adapter aux changements technologiques pour assurer la sécurité des usagers et le respect des directives émises par le juge municipal en ce qui concerne les salles d'audience, telles que les auditions des témoins et des défendeurs par visioconférence et la numérisation de la preuve en salle d'audience;

CONSIDÉRANT que les changements apportés favoriseront l'accès à la justice pour les défendeurs et témoins qui ne peuvent se déplacer pour assister aux procès;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la Ville de Rivière-du-Loup doit acquérir de nouveaux équipements tels que rétroprojecteurs, ordinateurs, écrans visuels, achat d'une licence pour la visioconférence et acquisition de mobilier supplémentaire;

CONSIDÉRANT que la numérisation de la preuve de la poursuite dans les dossiers constitue un défi et un enjeu majeur à court terme pour les cours municipales;

CONSIDÉRANT que les cours municipales sont toujours dans l'attente de connaître les échéanciers de la Sûreté du Québec pour l'implantation et la mise en fonction des constats d'infraction électroniques dans les autopatrouilles, afin que les constats d'infraction, les rapports d'infraction, les compléments et les photographies soient téléchargés numériquement dans le système informatique des cours municipales;

CONSIDÉRANT qu'afin de respecter les directives émises par le juge municipal, la poursuite doit maintenant déposer l'ensemble de la preuve de façon numérisée;

CONSIDÉRANT que le travail pour la poursuite est colossal, car dans tous les dossiers judiciairisés, la poursuite doit numériser tous les documents contenus au dossier pour être déposés devant le juge tels que le constat d'infraction, le rapport d'infraction, le complément, les photographies alors que l'implantation des constats électroniques par la Sûreté du Québec réglerait cette situation pour l'ensemble des cours municipales;

CONSIDÉRANT que plusieurs corps policiers municipaux utilisent déjà les constats électroniques et que la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) est déjà en mesure de traiter électroniquement ces constats;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna prie le gouvernement du Québec et le ministère de la Justice du Québec de :

- revoir les ententes en vigueur relatives à la poursuite de certaines infractions pénales devant les cours municipales, afin de permettre que les constats d'infraction délivrés sur les autoroutes au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) puissent être déposés devant les cours municipales;
- soutenir financièrement les cours municipales dans leur passage à l'ère du numérique afin que celles-ci puissent acquérir les équipements et le mobilier requis pour répondre aux nouvelles règles de fonctionnement qui leur sont imposées;
- accélère l'implantation et la mise en fonction des constats d'infraction électroniques dans les autopatrouilles de la Sûreté du Québec, partout sur le territoire québécois, afin que les constats d'infraction, les rapports d'infraction, les compléments et les photographies soient versés de façon numérique dans le système informatique des cours municipales, le plus rapidement possible;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Ministre de la Justice du Québec, madame Sonia LeBel, au député de la circonscription foncière de Rivière-du-Loup-Témiscouata, monsieur Denis Tardif, aux préfets des MRC du Témiscouata, de Rivière-du-Loup et Les Basques, madame Guylaine Sirois, et messieurs Michel Lagacé et Bertin Denis, à la Sûreté du Québec, madame Johanne Beausoleil, directrice générale, et monsieur Dominic Thériault, directeur du Centre de services de la MRC de Rivière-du-Loup, à l'Union des Municipalités du Québec, à la Table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent et à l'ensemble des municipalités possédant une cour municipale, afin d'obtenir leurs appuis en regard de la présente résolution.

2020-08-154.6.6

**6.6. Les Verticaux S.M. Enr. - Achat et installation de toiles (stores) pour le bureau municipal**

CONSIDÉRANT que les stores verticaux de la salle de conférence située à l'intérieur du bureau municipal ont atteint leur durée de vie maximale et sont devenus complètement désuets;

CONSIDÉRANT que le bureau de la mairesse est maintenant aménagé dans cette salle;

CONSIDÉRANT que les stores ont dû être remplacés afin de protéger du soleil les gens utilisant cette salle;

Il est proposé par Bruno Gagnon  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna procède à l'achat et l'installation de toiles verticales auprès de l'entreprise Les Verticaux S.M. Enr. afin de remplacer les stores verticaux devenus désuets;

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna procède au paiement de la facture numéro 0540 au montant total de 367,92 \$, incluant les taxes;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

**2020-08-155.6.7**

**6.7. Achat de drapeaux à l'effigie de la Municipalité et du Service de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT que les réserves de drapeaux à l'effigie de la Municipalité de Cacouna et du Service de sécurité incendie de cette dernière sont pratiquement épuisées;

CONSIDÉRANT que l'affichage de drapeaux permet de bien identifier les immeubles de la Municipalité, et à cet effet, contribuent à l'embellissement de cette dernière;

Il est proposé par Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna procède à l'achat de six (6) drapeaux, soit trois (3) à l'effigie de la Municipalité et trois (3) à l'effigie du Service de sécurité incendie;

QUE l'achat de ces drapeaux se fera auprès de l'entreprise Services Industriels RC Inc. (Broderie Signature) au coût de 152,00 \$ chacun, soit un montant total de 912,00 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus dès que les drapeaux auront été reçus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

**2020-08-156.6.8**

**6.8. Résolution d'appui au Club Nautique de Rivière-du-Loup concernant l'aménagement d'une marina au Port de Gros-Cacouna**

CONSIDÉRANT la rencontre tenue le 27 juillet 2020 entre les membres du Conseil de la Municipalité de Cacouna et deux représentants du Club Nautique de Rivière-du-Loup, soit messieurs André Dionne et Jean-Pierre Belzile;

CONSIDÉRANT que lors de cette rencontre, messieurs Dionne et Belzile ont présenté aux membres du Conseil un projet ayant pour but de mettre en place une marina qui se situerait dans la partie nord-est du havre de Gros-Cacouna;

CONSIDÉRANT qu'à la demande du Club Nautique de Rivière-du-Loup, une analyse de faisabilité du projet a été effectuée par l'entreprise Hardec Marine et une opinion

professionnelle du projet a été obtenue de M. Louis Rhéaume, Capitaine au long cours, Consultant maritime et Pilote retraité;

CONSIDÉRANT que la lecture de ces deux ouvrages professionnels permet de constater que le projet est bel et bien réalisable et qu'il pourrait très bien cohabiter avec la vocation commerciale actuelle du Port de Gros-Cacouna, et ce, tout en respectant le *Code ISPS* adopté par l'Organisation Maritime Internationale (OMI);

CONSIDÉRANT que la mise en place d'une marina dans le Port de Gros-Cacouna permettra à de nombreux plaisanciers de poursuivre la pratique de leur passion au sein de notre magnifique région;

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'une telle marina favorisera la présence de plaisanciers sur notre territoire qui contribueront, nécessairement, à l'économie et au développement de notre région;

Il est proposé par Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Cacouna appui fermement le projet de mise en place d'une marina qui se situerait dans la partie nord-est du havre de Gros-Cacouna;

QUE l'appui du Conseil municipal à ce projet est conditionnel à ce que l'implantation d'une telle marina puisse se faire en collaboration et en harmonie avec le projet déposé préalablement par la Première Nation Malécite de Viger auprès du gouvernement du Québec, maintenant propriétaire du Port de Gros-Cacouna;

QUE le Conseil municipal accepte que le Club Nautique de Rivière-du-Loup puisse transmettre copie de la présente résolution à l'ensemble des intervenants qui seront impliqués de près ou de loin pour la réalisation de ce superbe projet, dont le ministère des Transports du Québec.

2020-08-157.6.9

**6.9. Virée de la rue Robichaud – Abrogation et remplacement des résolutions numéros 2019-10-685.5.1 et 2020-03-059.6.1 suite à une nouvelle entente intervenue entre les parties**

**Préambule :**

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 2019-10-685.5.1 et 2020-03-059.6.1 adoptées par le Conseil municipal lors des séances régulières s'étant tenues respectivement le 7 octobre 2019 et le 9 mars 2020;

CONSIDÉRANT que d'autres négociations ont eu lieu entre la Municipalité de Cacouna, Mme Sabine Beaulieu et M. François Pelletier suite à l'adoption des résolutions mentionnées ci-dessus;

CONSIDÉRANT que suite à ces négociations, les parties en sont venues à une nouvelle entente nécessitant la modification des résolutions numéros 2019-10-685.5.1 et 2020-03-059.6.1 afin de les abroger et les remplacer pour qu'elles se lisent maintenant comme suit :

**Résolution :**



CONSIDÉRANT la demande écrite reçue le 23 septembre 2019 de la part de Mme Sabine Beaulieu et de M. François Pelletier, propriétaires de la résidence située au 465, rue Robichaud à Cacouna;

CONSIDÉRANT que leur propriété est située au bout de la rue Robichaud (à l'extrémité Sud) et qu'il est de la responsabilité de la Municipalité de Cacouna de trouver une façon afin que les véhicules de déneigement et ceux ramassant les ordures puissent tourner sécuritairement une fois rendu au bout de la rue, le tout, sans empiéter sur le terrain appartenant à Mme Beaulieu et M. Pelletier;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un « rond de virée d'essai » mis en place par le passé, mais que celui-ci s'est avéré inefficace compte tenu de l'empatement des véhicules mentionnés ci-avant qui doivent tout de même effectuer une manœuvre de recul afin de pouvoir se retourner;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite permettre aux véhicules de se retourner de façon sécuritaire sans empiéter sur les terrains ne lui appartenant pas;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte de procéder à un échange de parcelles de terrain avec Mme Beaulieu et M. Pelletier, le tout, tel que discuté avec ces derniers et tel qu'illustré sur le plan cadastral réalisé par Frédéric Tremblay, arpenteur-géomètre, et portant le numéro 329 de ses minutes, lequel demeure annexé à la présente résolution;

QUE l'échange de parcelles consistera à transférer la propriété du lot numéro 6 386 334 à Mme Sabine Beaulieu et M. François Pelletier et celle du lot numéro 6 386 332 à la Municipalité de Cacouna;

QUE la Municipalité de Cacouna accepte de verser une contrepartie de deux mille dollars (2 000,00 \$) à Mme Sabine Beaulieu et M. François Pelletier au moment où l'échange des parcelles se fera;

QUE la contrepartie mentionnée ci-dessus est due au fait que la parcelle de terrain qui deviendra propriété de la Municipalité est de plus grande dimension (plus du double de superficie) que celle qui deviendra propriété de Mme Beaulieu et M. Pelletier suite à l'échange;

QUE l'ensemble des coûts liés à cette démarche, en l'occurrence les frais de notaire (Me Alexandra Belzile) au montant de 850,00 \$ (taxes et frais inclus) et les frais d'arpentage (Parent & Ouellet inc.) au montant de 500,00 \$, plus les taxes applicables pour le piquetage, 500,00 \$ plus les taxes applicables pour l'opération cadastrale et 250,00 \$ (taxes incluses) pour les frais de cadastre, soient assumés par la Municipalité de Cacouna;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise Mme Ghislaine Daris, Mairesse, et M. Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tous les documents légaux nécessaires, dont l'acte notarié à intervenir, pour et au nom de la Municipalité, afin de procéder à l'échange des parcelles de terrains et donner plein effet à la présente résolution.

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **7.1. Service incendie – Rapport du mois de juillet 2020**

Dépôt du rapport du service incendie du mois de juillet 2020 afin que les membres du Conseil municipal puissent en prendre connaissance.

2020-08-158.7.2

### **7.2. Centre Routier 1994 Inc. – Réparation mécanique du Poste de commandement (Unité 1116)**

CONSIDÉRANT qu'une inspection mécanique du Poste de commandement (véhicule du service incendie – unité 1116) a révélé qu'un bris mécanique au niveau du moteur devait être réparé afin d'assurer le bon fonctionnement du véhicule;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel que l'ensemble des véhicules du Service incendie soient en bon état de fonctionnement afin de maximiser leur efficacité lors des interventions d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'un estimé des coûts de la réparation a été obtenue auprès de l'entreprise Centre Routier 1994 Inc.;

Il est proposé par Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna procède à la réparation du bris mécanique affectant le Poste de commandement du service incendie;

QUE la Municipalité accepte l'estimé des coûts de réparation obtenu auprès de l'entreprise Centre routiers 1994 Inc., et ce, au montant de 5 351,18 \$, incluant les taxes applicables;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus dès que les réparations auront été complétées, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

Aucun point à l'ordre du jour.

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

2020-08-159.9.1

### **9.1. Achat de tubes de pompes pour le réseau d'égout municipal**

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer certains tubes de pompes sur le réseau d'égout municipal;

CONSIDÉRANT que ces pièces sont essentielles au bon fonctionnement du réseau d'égout;

Il est proposé par Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna procède à l'achat de 10 tubes de pompes auprès de l'entreprise Avensys Solutions Inc., et ce, pour un montant de 488,64 \$, incluant les taxes applicables;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus dès que pièces auront été reçues, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

## **10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **10.1. Permis – Rapport mensuel du mois de juillet 2020**

Les rapports des statistiques des permis généraux et certificats d'autorisation émis au cours du mois de juillet 2020 est déposé au Conseil municipal pour information générale.

**2020-08-160.10.2**

### **10.2. Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – Projet de scierie de M. Marc Michaud**

CONSIDÉRANT la demande reçue de M. Marc Michaud désirant se porter acquéreur de la propriété sise au 1490, rue du Patrimoine à Cacouna;

CONSIDÉRANT que M. Michaud désire utiliser le bâtiment existant pour l'exploitation d'une scierie, à titre d'usage principal, ainsi que pour l'exploitation d'une ébénisterie de façon complémentaire;

CONSIDÉRANT que la propriété a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ et qu'une décision a été rendue à cet effet le 13 juin 2002 (dossier numéro 325 485);

CONSIDÉRANT que cette décision autorisait l'utilisation de l'immeuble à des fins autres qu'agricoles, soit à une fin commerciale par le compactage et l'entreposage de foin ou de matières connexes;

CONSIDÉRANT que la société exploitant ce commerce a cessé ses activités commerciales dans cet immeuble et que celui-ci n'est dorénavant plus utilisé et maintenant vacant;

CONSIDÉRANT que le demandeur désire utiliser l'immeuble à des fins industrielles et que ces activités n'ont pas d'impacts négatifs sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT que le projet du demandeur répondra à des besoins régionaux grandissant en la matière puisqu'aucune installation de ce type ne se situe dans le secteur;

CONSIDÉRANT que cette demande n'a aucun effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole du secteur visé;

CONSIDÉRANT que cette demande n'amène aucune contrainte négative résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna appuie cette demande d'autorisation puisqu'elle permettra au demandeur de réaliser son projet et de ce fait, répondre aux besoins régionaux en matière de sciage.

**2020-08-161.10.3**

**10.3. L'Union des jardiniers Inc. – Achat de diverses plantes et de fournitures paysagères pour la saison estivale 2020**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaitait embellir certains espaces publics par la mise en place de divers aménagements paysagers;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à divers achats auprès de L'Union des Jardiniers Inc.;

Il est proposé par Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte de procéder aux paiements des sommes dues à L'Union des Jardiniers Inc. correspondant aux factures numéros 64908, 63912 et 63880, le tout pour un montant total de 3 789,32 \$, incluant les taxes applicables;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

**11. LOISIRS ET CULTURE**

**11.1. Loisirs Kakou – Rapport mensuel du mois de juillet 2020**

Le rapport des activités des Loisirs Kakou du mois de juillet 2020 est déposé au Conseil municipal pour information générale.

**12. FINANCES**

Aucun point à l'ordre du jour.

**13. AFFAIRES JURIDIQUES**

Aucun point à l'ordre du jour.

**14. INFORMATIONS**

**14.1. Prochaine réunion du conseil – Séance ordinaire – mardi 8 septembre 2020 à 19h30**

**15. AFFAIRES NOUVELLES / VARIA**

Aucun point à l'ordre du jour.

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2020-08-162.17.1**

**17.1. Clôture de l'assemblée**

Il est proposé par Rémi Beaulieu

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'advenant 21h03 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Je, Ghislaine Daris, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 paragraphe 2 du *Code municipal*.

(Signé)

\_\_\_\_\_  
Ghislaine Daris  
Mairesse

(Signé)

\_\_\_\_\_  
Ghislaine Daris  
Mairesse

(Signé)

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Félix Bérubé, notaire  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

\*\*\*\*\*